

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**N°005-2025**

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par la Société TEIM afin de pouvoir réaliser un branchement gaz rue Simone VEIL 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

**CONSIDERANT**, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

**ARRETE**

**ARTICLE I :** Du Lundi 20 Janvier 2025 (pendant 30 jours calendaires) la circulation sera interdite, le stationnement sera interdit rue Simone VEIL (avec une restriction sur bretelle) pour le raccordement gaz du projet « OPALINE » 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

**ARTICLE II :** La Société TEIM à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation. La réfection sur la partie béton devra être réalisée sans « décroché » de découpe

**ARTICLE III:** Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE IV:** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- La Société TEIM,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le Jeudi 09 Janvier 2025.

Le Maire,  
**Thierry LEFORT.**

